Résolution ICC-ASP/1/Res.16

Adoptée à la dixième réunion plénière, le 21 avril 2003, par consensus

Résolution ICC-ASP/1/Res.16

Entrée en fonctions du Comité du budget et des finances; élection de deux membres du Groupe des États d'Europe orientale; report du tirage au sort

L'Assemblée des États Parties,

Ayant à l'esprit ses résolutions ICC-ASP/1/Res.4 et ICC-ASP/1/Res.5 du 3 septembre 2002, relatives à la création du Comité du budget et des finances et à la procédure de présentation des candidatures à l'élection et d'élection des membres du Comité du budget et des finances, respectivement,

Tenant compte des résultats de l'élection des membres du Comité du budget et des finances à laquelle il a été procédé lors de la dixième réunion de l'Assemblée, le 21 avril 2003,

Notant que les deux membres du Groupe des États d'Europe orientale n'ont pas encore été élus au Comité,

- 1. Décide que le Comité du budget et des finances, tel que constitué à l'issue de l'élection à laquelle il a été procédé lors de la dixième réunion de l'Assemblée des États Parties, entre en fonctions;
- 2. Décide également que les deux membres du Groupe des États d'Europe orientale restants participeront aux travaux du Comité dès leur élection par l'Assemblée des États Parties;
- 3. *Décide* en outre de reporter le tirage au sort jusqu'à l'élection des deux membres restants au Comité.

1